

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-1012/SG/ESJ accordant l'autorisation d'enseigner à des institutrices de l'enseignement privé .

n° 73-1012/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

23 juin 1973

Numéro JO

n° 13 du 10/07/1973

Date du numéro

10 juillet 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'autorisation d'enseigner à l'école ed la Nativité à Djibouti est accordée à : — Mme Turbillon Predestinacion, née Kaiser, le 3 mars 1941 à Casablanca (Maroc), titulaire du brevet élémentaire et du certificat d'aptitude pédagogique. Art. 2. — L'autorisation d'enseigner à l'école primaire du Foyer social pour la promotion de la femme africaine à Djibouti est accordée à : — Mme Honnorat Arlette, née Vaast, le 23 janvier 1935 à Toutainville, titulaire du brevet d'études du premier cycle du second degré. — Mme Mesples Arlette, née Pons, le 18 avril 1935 à Blida (Algérie), titulaire du brevet d'études du premier cycle du second degré.